

Motion 1947

Chantiers publics : prime aux matériaux recyclés

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'Agenda 21 du canton de Genève;
- la volonté politique affirmée à de nombreuses reprises de voir l'Etat jouer un rôle exemplaire en matière de développement durable;
- les très nombreux marchés publics adjugés par le canton qui représentent autant d'opportunités de poser des exigences claires en la matière;
- la difficulté malheureusement récurrente pour l'Etat de mener une politique résolument durable malgré de nombreux appels en ce sens;
- la nécessité de poser dans ce contexte des priorités claires et de mettre à disposition de l'administration des outils facilement utilisables;
- les nombreux progrès effectués dans le recyclage de matériaux;
- le formidable potentiel encore trop sous-exploité que ces matériaux représentent, notamment pour le génie civil,

invite le Conseil d'Etat

- à mener une politique plus durable en matière de marchés publics en favorisant systématiquement l'utilisation de matériaux recyclés et/ou valorisés;
- à concrétiser cette politique dans les cahiers des charges des entreprises et par l'instauration de critères d'adjudication clairs et précis;
- à collaborer activement avec les professionnels du recyclage de matériaux pour optimiser et maximiser l'utilisation de ces matériaux.